

Vendredi, le 17 avril de 2009.

Mesdames, Messieurs, chers Propriétaires,

Suite à une réunion ” informelle ” convoquée anonymement, nous avons appris que quelques Propriétaires de Planas del Rey n’étaient pas satisfait du travail accompli par le Conseil Recteur en place. Nous savons qu’à cette réunion était présent Monsieur Oscar Serrano qui a prétendu que nous l’avons expulsé du Conseil Recteur.

CELA EST FAUX

Monsieur O. Serrano est toujours le représentant légal de la Mairie auprès du Conseil Recteur. En effet, le Conseil Recteur avait contacté le Maire de Pratdip pour lui ‘ proposer ‘ le remplacement de Monsieur O.Serrano par Monsieur J.Maria Rovira. Le Conseil Recteur a confirmé cette proposition par une demande écrite en date du 12 mars 2009 pour les raisons suivantes :

- A de nombreuses reprises, Monsieur Serrano n’était pas disponible pour les réunions du Conseil Recteur prévues et il nous a fallu souvent décaler celles-ci, alors que certains membres du Conseil Recteur sont obligés de se déplacer de très loin pour y assister.
- Sous sa responsabilité, Monsieur Serrano a prit des décisions, sans en avertir le Conseil Recteur, allant à l’ encontre des intérêts des Propriétaires ; exemple : la journée de la fleur, la création d’une fosse septique (interdit depuis des années), etc...etc....
- Nous avons constatés à maintes reprises que Monsieur Serrano ne transmettait pas au Maire les informations demandées par le Conseil Recteur.
- Le manque de disponibilité de Monsieur Serrano fait que lors de la tempête du 24 janvier 2009, nous n’avons pu que constater son absence pendant cette période difficile.
- Suite à cette tempête, nous attendions une aide du « Consorci de la Serra de Llaberia », dont le Président est Monsieur Oscar Serrano, pour passer en catastrophe naturelle, mais apparemment, rien n’a été fait dans ce sens.
- Le « journal officiel de la Generalitat de Catalunya » du 5 février 2009 prévoyait une aide d’un million d’euros pour les zones sinistrées. Qu’a fait le Président du Consorci, Monsieur Serrano, pour défendre les intérêts des Propriétaires de Planas del Rey ?
- Résultat : Nous ne sommes pas reconnus comme zone sinistrée bien que toutes les villes entourant Planas del Rey l’ont été et que le Maire déclare, le 28 janvier 2009, à la télévision de Catalunya, Tv3, que le vent a soufflé à plus de 180 kms/heure.

Aujourd’hui, Monsieur Oscar Serrano utilise sa « **notoriété** » pour créer un mouvement de contestation !

Monsieur le Maire, sans doute abusé par les dires de Monsieur Serrano quant à sa prétendue expulsion du Conseil Recteur, a signifié par courrier au dit Conseil Recteur qu’il coupait toute relation avec Planas del Rey.

Un courrier de la Mairie attaquant le Conseil Recteur à propos de Monsieur Oscar Serrano, de la gestion de l’eau et du ramassage des poubelles a été envoyé à certains propriétaires.

Or en date du 25 janvier 2008, le Tribunal Supérieur de Justice de Barcelone a condamné la Mairie de Pratdip à gérer l’eau et les poubelles et ce, **sans aucun recours possible.**

Il nous a été signifié le 18 mars 2008 que nous n'avions plus les compétences pour gérer les poubelles et la fourniture de l'eau sous peine **de poursuites judiciaires**.

Monsieur le Maire, connaissant parfaitement ce jugement, a refusé jusqu' à ce jour de le respecter, obligeant ainsi votre Conseil Recteur à faire provisoirement face par mesure d'hygiène à la carence de la Mairie.

En l'état actuel des choses, qu'en est-il de la prise en charge de l'analyse de l'eau ?

Qu'en est-il de la facturation pour les propriétaires ?

Qui va payer les factures de la consommation énergétique des pompes à eau qui alimentent Planas ?

Que devient la déchetterie et qui va payer l'évacuation des containers ?

Nous ne pouvons pas être tenu responsables du refus de la Mairie de Pratsdip de se conformer au jugement du 25 janvier 2008.

Récemment, la Mairie a trouvé comme excuse que nous ne lui communiquions pas le numéro de compte bancaire de chaque propriétaire.

Nous n'avons pas le droit de communiquer ces informations.

Vous êtes d' ailleurs nombreux à nous contacter pour nous demander de ne rien transmettre à la Mairie.

C'est à la Mairie d'envoyer les factures et d'en assurer le recouvrement.

Nous apprenons également que la Mairie aurait ordonné à la société Parreu de ne plus se charger des zones vertes de la communauté et ce, bien avant la réunion du Conseil Recteur proposant le changement du représentant de la Mairie.

La subvention de plus de 8.000 e allouée par la Mairie à la société Parreu pour les zones vertes ne sera par conséquent pas reconduite.

De même, la Mairie n'assumerait plus la gestion de notre piscine, ni des tennis, etc.....

Concrètement : Planas del Rey ne bénéficiera plus d'aucune contribution malgré les subventions que la Mairie de Pratsdip perçoit pour nous de :

- **L'agence Catalane de l'eau.**
- **La Generalitat de Catalunya.**
- **La Centrale Nucléaire (très importante).**
- **Nos impôts.**
- **Les impôts payés par les promoteurs...Etc...**

Où vont ces subventions ?

En résumé, le but de ce mouvement de contestation semble être de décourager le Conseil Recteur actuel, pour qu'il renonce à toutes demandes de garanties ou actions en justice nécessaires au respect dans tous les domaines, des droits basiques des propriétaires de Planas del Rey.

Concernant la convention :

Vous nous avez mandatés en Assemblée Générale 2008 pour signer cette convention.

Pour information : depuis le 5 décembre 2008, le Président du Conseil Recteur a sollicité à plusieurs reprises par écrit la Mairie de Pratsdip pour l'obtention d'une date pour signer cette convention, et ce, bien qu'un recours contestant la validité de l'Assemblée Générale en question ait été introduit auprès de la Mairie de Pratsdip par + de 47 propriétaires.

Aucune réponse n'a été reçue de la Mairie à ce jour tant au niveau de la demande du Président que du recours. .

La Mairie est t'elle toujours intéressée pour signer cette convention ?

Sur un plan purement financier, vous noterez que :

Les modifications exigées par la Mairie au projet initial des travaux, nous coûteraient par rapport à l'estimation de base environ : **2millions d'euros de plus.**

Ce qui porterait le prix prévu à l'origine de 17€/m² à un coût estimé de 25€/m².

La Mairie nous impose une nouvelle étude cadastrale de toutes les propriétés dont le coût, relativement important, sera également à la charge de chaque propriétaire.

Et ce, sans oublier que chaque propriétaire aura à payer le raccordement de sa maison au réseau public.

Compte tenu des incidences financières en jeux, nous vous demandons de lire attentivement le présent document afin de prendre, en toute connaissance de cause, lors de la prochaine Assemblée Générale 2009, les décisions qui iront vraiment dans le sens de vos intérêts.

Le conseil Recteur actuel, qui n'a jamais eu d'autre objectif que de défendre, non pas des intérêts particuliers, mais uniquement les intérêts de tous les propriétaires de Planas de Rey, sans aucune discrimination de quelque nature que ce soit, se tient à votre disposition pour de plus amples informations et vous tiendra informé de tous nouveaux éléments pouvant survenir.

Le Conseil Recteur.